

# Actualités sur...

## ... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville  
ORIV Alsace

### VIE DE L'ASSOCIATION

### PERSPECTIVES

#### Rencontre de l'ORIV en présence de Magali BOUMAZA

La prochaine Rencontre de l'Oriv portera sur **le vote FN en Alsace**. Elle est organisée en partenariat avec la Ligue des Droits de l'Homme du Haut-Rhin et aura lieu le **mardi 20 juin à 18h30, à Mulhouse** (Salle Sainte Marie - 44 rue des Franciscains). Pour cette occasion, nous invitons Magali Boumaza à venir ouvrir un débat que nous souhaitons constructif et militant. N'hésitez pas à diffuser l'info autour de vous... venez nombreux.....

#### Séminaire du Réseau RECI

Le Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (auquel participe l'ORIV) organise le **19 septembre, à Paris** (Institut du Monde Arabe), un **séminaire de travail autour des « outils de lutte contre les discriminations »**.

Il doit permettre d'échanger à partir de la présentation d'outils ou de démarches expérimentés. L'objectif est la qualification mutuelle des acteurs par la mise en commun d'expériences et de savoirs-faire en offrant un espace de capitalisation. Ce séminaire s'adresse aux acteurs agissant depuis quelques années, ou engagés depuis peu, dans un dispositif visant la lutte contre les discriminations dans le monde du travail.

### RETOUR SUR

#### L'Assemblée Générale du 2 mai...

Dans le cadre de la partie statutaire, le rapport moral du Président et l'intervention d'Alain Jund ont explicité comment les administrateurs ont envisagé l'avenir, projeté l'association au-delà de 2007 : « ... Nous réaffirmons ce que nous sommes : des facilitateurs, des favoriseurs du vivre ensemble, un espace d'alerte et de sensibilisation, un lieu d'échanges et de confrontations, des producteurs de connaissances, un lieu de ressources, de méthodes et d'outils. Pour se faire, nous préférons la coopération (dans l'intérêt public) à la concurrence (nous ne répondrons pas aux appels d'offres) et visons un travail dans la durée ».

L'approbation du riche rapport d'activités de 2005 et d'un ambitieux programme de travail pour 2006 ont précédé la présentation par le comptable M. Garnier et le trésorier J-L Kaneb des comptes. Ainsi, l'exercice 2005 présente un solde positif et si les résultats sont équilibrés, l'ensemble reste très fragile de part le versement tardif des fonds européens.

Le Conseil d'administration accueille trois nouveaux membres : Marie Fournet, Jacqueline Maury et l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles du Bas-Rhin.

La seconde partie de la soirée s'est déroulée avec Jean-Michel Belorgey, membre du Conseil d'Etat sur le thème « Pouvoirs publics et associations : quelles relations possibles ? ».

#### Suite...

Parmi la richesse des idées émises, il a défendu l'idée qu'en cette période de redéfinition des acteurs publics (Fasild...) et des procédures (fin contrat de plan, contrat de ville...) : « ... L'Europe s'auto accuse de ne pas payer dans les temps, car elle a la volonté de créer un grand consortium associatif (à l'image de celui de la mutualité européenne), afin de n'avoir plus qu'un interlocuteur... il ne faut donc pas rester isolé... il est nécessaire d'arriver à créer des regroupements affinitaires, selon les combats, pour rester dynamique et présent... (...) malgré les appels d'offres qui mettent les associations en concurrence. (...) sans les (appels d'offres) rejeter en bloc ... certaines peuvent servir les sens et valeurs défendues par l'association... »

#### « Etrangers à la carte », retour sur des pratiques administratives

La Rencontre de l'Oriv, animée par Pierre Greib, le 18 mai s'est déroulée à Strasbourg en présence d'une trentaine de participants avec Alexis Spire, sociologue et auteur de « Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975) »<sup>1</sup>.

Par l'organisation de ce débat, l'Oriv voulait apporter des éléments souvent méconnus sur la politique d'immigration en France, afin d'ouvrir les argumentaires sur le débat actuel lié à la nouvelle « loi Sarkozy », qui semble dire que « la France va enfin choisir ses immigrés ».

Or, au regard de ses observations sur les pratiques d'agents de la préfecture de Paris (entre 1945 et 1975) dans la délivrance de cartes de séjour, de travail ou de la formalisation de l'acquisition de la nationalité, l'intervenant a démontré que les migrants étaient toujours « choisis ». Ainsi, selon les périodes, durant ces trente ans, au regard de l'économie ou de la politique intérieure ou extérieure, telle origine était plus désirable que telle autre... et ce sont bien, les agents de guichet, qui par l'interprétation de circulaires ou notes de services favorisaient ou non, la délivrance -plus ou moins rapide- des papiers.

Avec la première loi dans les années 80, l'immigration est devenue un enjeu politique. Les conséquences des changements se feront inévitablement ressentir, aux guichets où les agents -sous pression- devront veiller à ce que de nouveaux critères leur permettent de répondre aux obligations légales et indubitablement sur les immigrés, dont les files s'allongeront devant la préfecture dès l'aurore.

<sup>1</sup> Spire Alexis, *Etrangers à la carte : L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005, 416 p.

Suite colonne ci-contre

# ZOOM DU MOIS

## DE LA REUSSITE SCOLAIRE A LA REUSSITE

### Rapport annuel de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE)

C'est le premier rapport de cette institution créée par la loi du 30 décembre 2004, qui répond notamment aux réclamations des victimes de toutes les formes de discriminations. Il couvre la période allant du 8 mars 2005 (date du décret de nomination du collège de la HALDE) au 28 février 2006. Il présente l'activité de la HALDE en particulier les cas les plus significatifs, fait état de la jurisprudence et des recommandations. En un an, la HALDE a eu à traiter quelques 1822 réclamations. 626 (34%) ont reçu une réponse définitive, les autres sont encore en cours de traitement. Parmi celles-ci 163 (26%) ont donné lieu à une délibération du collège, dont 64 ont fait l'objet d'une recommandation dans des domaines très variés comme les élections aux chambres des métiers, les médecins à diplôme étranger, l'accès au crédit des personnes présentant un risque de santé aggravé, ou encore l'accès des jeunes aux emplois et stages d'été. 185 sont des saisines qui ont été réorientées, 100 ont fait l'objet de règlements amiables et enfin 178 ont donné lieu à un rejet. Les plaintes ayant donné lieu à délibération permettent par ailleurs de disposer d'une image des discriminations en France. Le critère le plus souvent évoqué est celui de l'origine (40%). Le second critère est celui de la santé et du handicap. Les plaintes pour discrimination de genre sont peu nombreuses (6% dont 40% émanant d'hommes). Par ailleurs plus de la moitié des réclamations relève de questions d'emploi. L'autre thématique la plus souvent évoquée est l'accès aux services publics. Au-delà de la gestion des plaintes, la HALDE a aussi une mission de promotion de l'égalité. On peut citer deux actions dans ce domaine :

- envoi par la HALDE d'une lettre aux 100 plus grandes entreprises pour vérifier leurs engagements dans la lutte contre les discriminations.

- construction de partenariats, notamment avec la FNAIM (Fédération Nationale de l'Immobilier).

Pour aller plus loin : <http://www.halde.fr>

### MOUVEMENT

**Madame Sandrine GODFROID** a été nommée Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et Européennes (SGARE) à la Préfecture de Région à Strasbourg.

Départ de **Madame Tiphaine BOIS-PERRIN** Directrice Adjointe à la Direction de l'Animation et de l'Aménagement du Territoire du Conseil Régional d'Alsace.

Départ de **Madame Nadine GRANDJEAN**, Chef du service Action sociale à la mairie de Luttenbach.

### ZOOM DU MOIS

#### De l'action collective aux parcours individualisés

L'enjeu éducatif est de plus en plus souvent mis en avant comme réponse aux difficultés rencontrées. Il suffit pour s'en convaincre de revenir sur les « violences urbaines » de l'hiver dernier... Ce thème a été largement investi depuis plusieurs années. La visibilité en est parfois complexe, d'autant que se cumulent des actions inscrites dans le temps scolaire et celles hors temps scolaire. Au-delà des spécificités propres à chaque dispositif, l'analyse de ceux-ci sur la période récente fait apparaître une volonté de centrer l'action sur le jeune, passant d'une logique d'approche collective des questions, liée à un territoire le plus souvent, à une approche individualisée. Ainsi, l'accent est mis sur l'identification des situations difficiles et des perspectives d'action, permettant la construction de parcours individualisés. Les évolutions récentes en terme d'éducation prioritaire rendent compte de ces choix. Historiquement (création en 1981) l'éducation prioritaire a pour objectif de compenser les inégalités économiques, sociales ou culturelles grâce à une accentuation des moyens mis à disposition d'établissements scolaires dans les secteurs identifiés comme présentant des difficultés (Zones d'Éducation Prioritaire). La 3<sup>ème</sup> relance des ZEP, initiée en décembre 2005 et formalisée par la circulaire n°2006-058 du 20/03/06 énonce « un même principe de réussite pour tous les élèves de l'éducation prioritaire et un même niveau d'exigence pour tous les élèves de l'École de la République » s'appuyant sur « une logique de parcours de formation de l'élève ».

#### ZEP et « Ambition réussite »

L'enjeu de la **relance de l'Éducation Prioritaire** (intervention le 8/02/06 de Gilles de Robien, Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) est d'améliorer la performance scolaire et la réussite des élèves en partant d'une analyse de ceux qui ont le plus besoin d'aide. Une nouvelle architecture d'intervention a été annoncée pour la rentrée 2006. **Le 1<sup>er</sup> niveau d'intervention est celui où vont être créés les réseaux « ambitions réussite »**. Leur finalité est d'apporter une aide supplémentaire, significative et personnalisée, aux élèves en difficulté se traduisant par un accompagnement renforcé dans le cadre des PPRE (cf. ci-dessous), la prise en charge d'élèves en difficulté en petits groupes ou encore la mise en place d'études accompagnées. Les actions développées doivent s'inscrire dans une logique d'excellence (à compter de 2007), par l'identification pour chaque réseau d'une spécialité (culturelle, sportive, scientifique, environnementale ou encore linguistique). Un réseau regroupe les collèges et les écoles de son secteur et se dote d'un « comité exécutif » (équipe de coordination). Un contrat (4 à 5 ans) définissant le projet pédagogique et les objectifs à atteindre sera signé avec l'Académie. Ces réseaux disposeront de moyens supplémentaires en terme d'affectation d'enseignants expérimentés, de recrutement d'assistants pédagogiques, d'au moins une infirmière scolaire. Les nouveaux dispositifs relais créés en 2006 visant à prendre en charge les élèves perturbateurs y seront prioritairement développés. **Le 2<sup>ème</sup> niveau comprend des établissements actuellement en ZEP** et amenés à y rester. **Le 3<sup>ème</sup> niveau regroupe des établissements amenés à sortir** de l'Éducation Prioritaire (dans un délai de trois ans), les résultats scolaires et l'environnement s'étant améliorés.

En Alsace, les réseaux ambition réussite s'appuient sur les collèges Solignac, Stockfeld et Lézay Marnésia (Strasbourg), le collège Europe (Colmar) et François Villon et Bourzwiller (Mulhouse). Pour en savoir plus : Contacter les Inspections Académiques de chaque département.

#### Programme Personnalisé de Réussite Educative

Le Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) est un dispositif devant permettre de conduire la totalité d'une classe d'âge à la maîtrise des connaissances et compétences constitutives du « socle commun » à la fin de la scolarité obligatoire.

Il est mené d'une manière expérimentale en 2006 (En Alsace sept collèges et les classes de CP, CE1, CE2 des écoles des circonscriptions 3 et 5 de Strasbourg sont concernés). Il sera généralisé dès la rentrée 2006-2007. Inscrit dans l'article 16 de la Loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005, ce programme personnalisé de réussite éducative prévoit « qu'à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin du cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de mettre en place un PPRE ». Deux décrets n°2005-1014 du 24/08/2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école et n°2005-1013 du 24/08/2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège, précisent les modalités de mise en œuvre. Un guide pratique est également disponible.

Concrètement, le PPRE est un programme d'actions, personnalisé aux besoins de l'élève devant permettre de combler ses difficultés repérées et retardant fortement l'acquisition des connaissances et compétences constitutives fondamentales. Les actions sont proposées au sein de la classe ou dans un groupe d'élèves ayant les mêmes besoins. Il peut intégrer des activités existantes hors du temps scolaire (dans le cadre des dispositifs de réussite éducative par exemple), mais ne peuvent être rendus obligatoires. Le PPRE à l'école élémentaire s'applique à la maîtrise de la langue française et aux mathématiques. Au collège, il peut aussi concerner la langue vivante 1.

*Retrouvez, sur ce sujet, dans le supplément à ce numéro, l'interview de Madame **Liliane WHILDAL**, Inspecteur de l'Education Nationale, pour les écoles élémentaires et maternelles de la circonscription 5 de Strasbourg (circonscription expérimentant, en 2005-2006, le PPRE).*

## Projet de Réussite Educative

Ce dispositif est inscrit dans la loi du 18 Janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale. L'objectif du programme est d'accompagner, depuis l'école maternelle jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, les enfants et les adolescents, résidant prioritairement en ZEP-REP, qui présentent des signes de fragilité. Ce programme s'appuie sur un partenariat élargi à tous les acteurs concernés par la mise en œuvre d'une politique éducative à l'échelle locale (scolaire et extra-scolaire) ; cela nécessite par conséquent une structure juridique (liée par une convention pluriannuelle à l'Etat), et la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire « en mesure d'intervenir sur la conception et l'accompagnement de parcours de réussite individualisés pour les enfants et les familles concernés ».

La logique de travail est ici différente de celle des dispositifs « politique de la ville » déjà mis en place. En effet, ici, l'angle d'entrée est la problématique de l'enfant en difficulté éducative, croisé avec celle d'un territoire : on aboutit à une politique de soutien personnalisé. Des actions seront ensuite proposées pour répondre aux problématiques identifiées. Enfin, le travail de sollicitation et de suivi avec les parents est essentiel.

En Alsace, deux communes sont déjà inscrites dans ce nouveau programme de réussite éducative : Mulhouse et Wittelsheim. Par ailleurs deux projets sont en cours d'élaboration : l'un sur Strasbourg et l'autre sur Haguenau-Bischwiller.

Interlocuteurs : Préfecture du Bas-Rhin (Jean-Michel AUGÉ – Chargé de mission politique de la ville) – Préfecture du Haut-Rhin (Jean-Marc LE BRET – Chef du bureau de la ville et de la solidarité) / Sous-Préfecture de Mulhouse (Madame RENGIER – chargée de mission du plan de cohésion sociale)

*Retrouvez, sur ce sujet, dans le supplément à ce numéro, l'interview de Mademoiselle **Najette MEGHRICHE**, chef de projet Politique de la Ville et coordinatrice du Programme de réussite éducative de Wittelsheim et de Monsieur **Pierre FREYBURGER**, adjoint au Maire de Mulhouse, délégué à l'Education.*

## Comité Interministériel à l'Intégration et Haut Conseil à l'Intégration

Le gouvernement a souhaité une réforme en profondeur de la politique d'intégration depuis 2002. Deux précédents Comités Interministériels à l'Intégration (CII), en avril 2003 et juin 2004, avaient permis de rendre compte des mesures dans cette perspective. La réunion du 24 avril 2006 du Comité Interministériel à l'Intégration se situe dans la continuité de cette démarche. Il a défini les priorités de l'Etat autour de deux enjeux :

- une meilleure articulation entre intégration et politique d'immigration,
- une mobilisation de tous les acteurs : services de l'Etat, collectivités locales, entreprises... au service de cette politique.

Quatre **axes prioritaires** ont été mis en avant :

1. Améliorer **les parcours d'intégration en renforçant l'accueil et la maîtrise du français** (Contrat d'Accueil et d'Intégration obligatoire, création du Diplôme Initial de la Langue Française -DILF, augmentation des formations d'apprentissage du français...) ainsi qu'en confortant l'exercice de la citoyenneté (Cérémonie d'entrée des nouveaux français dans la communauté nationale).
2. Faciliter **l'insertion sociale et l'accès à l'emploi** par l'accompagnement des jeunes en formation et le soutien des parcours d'intégration, mais aussi en assurant l'égalité des chances dans l'accès à l'entreprise et à la fonction publique (Création d'un « label diversité », adaptation de la charte de la diversité aux PME...).
3. Mieux **prendre en compte certaines spécificités**, en répondant aux difficultés d'intégration en milieu rural et en développant des mesures adaptées aux vieux immigrés.
4. Réaffirmer **le pacte républicain** en faisant **respecter le principe de laïcité** ou encore **en luttant contre les discriminations** (par exemple mise en place d'une « conférence de consensus » sur la question de la diversité sociale dans l'habitat).

A l'issue du Comité, le Premier Ministre a réinstallé le Haut Conseil à l'Intégration (HCI), en conservant une grande partie des membres dont la Présidente, Blandine KRIEGEL. Il a été demandé au HCI, à cette occasion, de remettre un avis comparant les différents modèles européens d'intégration, d'élaborer une charte de la laïcité, ou encore de poursuivre sa réflexion sur les indicateurs statistiques.

*Pour aller plus loin : Consulter le site internet du HCI : <http://www.hci.gouv.fr>*

## DOCUMENTATION

### Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent, Rapport de l'Inserm - septembre 2005, 428 p.

La Caisse nationale d'assurance-maladie des professions indépendantes (Canam) a sollicité l'Inserm pour une **analyse approfondie des connaissances sur le trouble des conduites chez l'enfant** avec l'objectif d'en **améliorer le dépistage, la prévention et la prise en charge**, mais aussi **d'identifier les recherches** nécessaires à une meilleure compréhension de ce trouble.

L'Inserm a mis en place un **groupe pluridisciplinaire d'experts**, rassemblant des compétences dans les domaines de la psychiatrie, psychologie, épidémiologie, sciences cognitives, génétiques, neurobiologie, éthologie pour effectuer une analyse critique des données internationales des différents champs disciplinaires selon une grille de questions. Ce groupe a **fait le point sur la littérature médicale et scientifique internationale** permettant de répondre aux questions posées et il a **proposé différentes actions de sensibilisation et d'information** sur le trouble des conduites, la prévention, le dépistage et le traitement. Il a également défini quelques axes de recherche. L'Inserm recommande entre autre un « examen de santé de l'enfant dès 36 mois, en vu de pratiquer un premier repérage d'un tempérament difficile, d'une hyperactivité et des premiers symptômes du trouble des conduites. ».

Le rapport de l'Inserm et notamment cette recommandation, a suscité un certain nombre de réactions, dont la création du collectif « **Pas de zéro de conduite pour les enfants de 3 ans !** » qui a lancé une **pétition nationale**.

Ce débat rejoint l'actualité gouvernementale, puisque, Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, présentera prochainement **le projet de loi sur la prévention de la délinquance** devant le Parlement et celui-ci envisagerait la mise en place d'un repérage très tôt, dès l'enfance, des « troubles du comportement » jugés précurseurs de la délinquance.

*Pour aller plus loin :*

■ **Rapport de l'Inserm téléchargeable sur :** <http://ist.inserm.fr/basisrapports/trouble-conduites.html>

■ **Site du collectif « Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans ! »**  
<http://www.pasde0deconduite.ras.eu.org>

■ **Parution le 8 juin 2006 d'un ouvrage du collectif « Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans ! »**

## AGENDA

### Faire vivre la diversité culturelle en France

Les **lundi 12 et mardi 13 juin 2006** - INJEP - Marly-le-Roi  
Séminaire national organisé par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, avec le concours de l'INJEP et en partenariat avec la Conférence Permanente des Coordinations Associatives et la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

La conférence générale de l'UNESCO a adopté en novembre 2005 la convention sur " La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ". L'objectif de ce séminaire est d'approfondir les implications de ce texte, tant à l'échelon national qu'à l'échelon local. Au terme de " multiculturalité ", la tradition française semble préférer celui " d'interculturalité " qui vise davantage l'interaction et le dialogue entre les cultures...

*Pour en savoir plus et/ou vous inscrire :* <http://www.injep.fr>

## NOUVEAUTES

### OUVRAGES

AKGÖNÜL Samim, **Religions de Turquie, religions des turcs : Nouveaux acteurs dans l'Europe élargie**, Paris, L'Harmattan, 2005, 196 p.

BELMESSOUS Fatiha, BELMESSOUS Hacène, CHEBBAH-MALICET, CHIGNIER-RIBOULON, **Les minorisés de la République, La discrimination au logement des jeunes générations d'origine immigrée**, Paris, La Dispute, 2006, 180 p.

BELMESSOUS Hacène, **Mixité sociale : une imposture, retour sur un mythe français**, Nantes, éd. L'Atalante, 2006, 144 p.

BROUARD Sylvain, TIBERJ Vincent, **Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque**, Paris, Presses de Sciences Po, 2005

FAYT Thierry, **Les Alevis : Processus identitaire, stratégies et devenir d'une communauté "chiïte" en Turquie et dans l'Union européenne**, Paris, L'Harmattan, 2003, 326 p.

GUELAMINE Faïza, **Le travail social face au racisme**, Paris, ENSP, 2006, 128 p.

MARICOURT Thierry, **Nous, femmes sans frontières**, Paris, Licorne, L'Harmattan, 2006, 171 P (Villes Plurielles)

MICHEL Serge, **Bondy blog, des journalistes suisses s'installent dans le 93**, Paris, Seuil, 2006, 258 p.

MUCCHIELLI Laurent, LE GOAZIOU Véronique, **Quand les banlieues brûlent : Dix clés pour comprendre**, Paris, La Découverte, 2006, 144 p.

SCHARNITZKY Patrick, **Les pièges de la discrimination**, Paris, l'Archipel, 2006, 240 p.

## OUTIL

### Distinction ou les discriminations en questions

Conçu sous la forme d'un vrai **jeu de société**, cet **outil de médiation**, créé par le Comité de Liaison pour la Promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion (**CLP** – Paris), facilite la verbalisation et l'expression pour **investir la pensée en matière de discrimination**. Distinction permet aux **professionnels de la formation, de l'éducation et de l'insertion** de prendre mieux connaissance des publics auxquels ils s'adressent. Les équipes d'intervenants peuvent aussi se saisir de cet outil pour travailler leur propre **rapport à l'Autre**.

**Directrice de publication :** Murielle Maffessoli  
**Rédaction :** Equipe de l'ORIV  
**Suivi et Contact :** Diane Hässig